



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 43/2023/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 24 MARS 2023 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION 206/2022/CACL RELATIVE A L'APPROBATION DE LA REGULARISATION DU DEPLACEMENT AUX JOURNEES AGIR A NICE

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 10

Nombre de Conseillers Présents : 27
Date de la convocation : 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-quatre mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Serge BAFAU – – Dominique BERTONI – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Sandrine JACQUES – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Phong LY – Yolande MILZINCK-CINCINAT – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT BOULARD – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Patricia VICTOR

PROCURATIONS (10) : Gilles ADELSON **donne procuration** à Monique AZER – Ruth BIDIOU-CEPRIKA **donne procuration** à Louis-Mike CALUMEY – Pascal BRIQUET **donne procuration** à Xavier CLERVAUX – Anne-Michèle ROBINSON **donne procuration** à Daniel CASTOR – Eliodore TORVIC **donne procuration** à Corinne SIGER – Sandra TROCHIMARA **donne procuration** à Serge SMOCK – Teed GASPARD **donne procuration** à Elaine JEAN – Louis-Mike CALUMEY **donne procuration** à Patricia VICTOR – Christian FAUBERT **donne procuration** à Serge BAFAU – Hélène PAUL **donne procuration** à Thierry ELIBOX

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Philippe CHAMBRIER – Eugène EPAILLY – Nestor GOVINDIN Farah KHAN-GRISSET – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Mickaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Marie-Laure PHINERA-HORTH – Axel RINO – Magali ROBO - Julner BELIZAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yahya DAOUDI

37 POUR	Monique AZER – Serge BAFAU – Dominique BERTONI – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Sandrine JACQUES – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Phong LY – Yolande MILZINCK-CINCINAT – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT BOULARD – Hélène SERVIUS – Corinne SIGER – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Patricia VICTOR
---------	---

	Gilles ADELSON – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Anne-Michèle ROBINSON – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Teed GASPARD – Louis-Mike CALUMEY – Christian FAUBERT – Hélène PAUL
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCCL) modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 197/2021/CACL en date du 17 décembre 2021 portant conditions de prise en charge des frais de déplacement des élus de la CACL ;

Vu la délibération N° 67/2022/CACL portant conditions de prise en charge des frais de déplacement des agents de la CACL ;

Vu la délibération N°206/2022/CACL relatif à la régularisation du déplacement de Madame Magali ROBO et de Monsieur Xavier CLERVAUX pour la participation aux journées AGIR à Nice ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances Fiscalité du Lundi 20 Mars 2023 ;

Vu le Rapport N° 43/2023/CACL relatif à la modification de la délibération N°206/2022/CACL portant régularisation du déplacement de la délégation suivante : Madame Magali ROBO, 2^{ème} Membre du Bureau, Monsieur Xavier CLERVAUX, Conseiller Communautaire et Madame Christelle Célestine, Responsable du service Mobilité pour la participation aux journées AGIR à Nice ;

Considérant qu'il convient de régulariser cette mission en attribuant a posteriori à Madame Magali ROBO et à Monsieur Xavier CLERVAUX un mandat spécial pour représenter l'EPCI pour participer aux journées AGIR et de valider la prise en charge par la CACL des frais inhérents à leurs conditions de déplacement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 43/2023/CACL du Président relatif à la régularisation du déplacement de la délégation suivante : Madame Magali ROBO, 2^{ème} Membre du Bureau, Monsieur Xavier CLERVAUX, Conseiller Communautaire et Madame Christelle Célestine, Responsable du service Mobilité pour la participation aux journées AGIR (du 22 au 24 novembre 2022) à Nice.

ARTICLE 2

D'autoriser la régularisation du déplacement pour la participation aux journées AGIR à Nice pour un montant total de **8 275,00 € (huit mille deux cent soixante-quinze euros)**.

ARTICLE 3

D'autoriser les conditions de voyage et d'hébergement de Madame Magali ROBO et de Monsieur Xavier CLERVAUX comme suit :

- Deux billets d'avion en classe « Premium Economique » aller-retour Cayenne-Paris-Cayenne du 20 au 26 novembre 2022
- Deux billets de train aller-retour Paris-Nice en classe « Economique » du 21 au 25 novembre 2022
- La prise en charge de l'hébergement à Nice du 21 au 25 novembre 2022
- La prise en charge de l'hébergement à Paris le 25 novembre 2022
- La prise en charge de tous frais inhérents au déplacement

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 24 mars 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK